N° 1857. — 5e Année

REDACTION & ADMINISTRATION :

Les procès du « Réveil »

Nous avons le vers par le compte-rendu du Congrès des délégués du syndicat qui a eu lieu hier. Dans le *Réveil du Nord* est signé, pour notre compte, un certain Wingles qu'il a qualifié de faussaire.

Le *Réveil* n'a pas encore parlé de ces cinq procès », à propos desquels nous

Les élections des délégués mineurs

C'est vers le 10 décembre qu'auront lieu les élections pour le renouvellement des délégués à la sécurité des ouvrir à mineurs dans le bassin du Nord.

Dans la rue de Cattelet elles auront lieu le 26 novembre.

L'INAUGURATION

de l'Ecole des Industries agricoles de Douai

Voici le complément des détails déjà pris par la municipalité pour la réception du Ministre de l'Agriculture :

Les honneurs militaires étant rendus à M. le ministre à son arrivée à Douai, à 11 h. 30 du matin, la compagnie des vapeurs pompiers se trouvera sous les ordres de l'autorité militaire et sera au nombre des troupes formant la haie de la garde à la sous-préfecture.

Aucune société locale, de musique, de gymnastique ou autre, ne devra se rendre à la gare, à l'exception de la Musique municipale, qui se tiendra à l'entrée de la gare pour saluer l'arrivée de M. le ministre.

A deux heures précises formation, dans la rue Victor-Hugo, du cortège qui conduira M. le ministre à l'Ecole des Industries agricoles.

Le cortège comprend, dans l'ordre suivant : tambours et clairons des sapeurs-pompiers; délégués des sociétés locales; bannière de Dorignies; clairons de la société de gymnastique *Pro Patria*; société *Pro Patria*; fanfare des *Enfants de Gayant*; clairons de la société de gymnastique *l'Honneur*; société *l'Honneur*; Musique municipale.

Voitures de M. le ministre et des personnes qui l'accompagnent.

La compagnie des Sapeurs-Pompiers fermera la haie.

Le cortège arrivé rue de l'Université, la musique municipale se placera dans la cour d'honneur de l'Ecole pour prêter son concours à la séance d'inauguration. La musique des autres sociétés sera, pour l'instant, terminée.

A six heures et demie, retraite aux flambeaux. Départ de la société *Pro-Patria* du Château-Gayant.

A 6 h. 3/4, l'orchestre de l'école nationale de musique devra se trouver réuni sur l'estrade de la salle des fêtes.

Le cortège des *Enfants de Gayant* commencera son concert dans le vestibule de la grande salle des fêtes.

LES DÉCORATIONS

Aux décorations que nous avons annoncées hier il faut ajouter celle de M. Desmoisses, vertier à Douai, nommé chevalier de l'ordre d'honneur, et celle de M. Pépe, archiviste de la ville de Douai, comme chevalier du Mérite agricole.

Chronique Locale

ROUBAIX

Succès Roubaisiens. — Nous apprenons avec un vif plaisir, que le jury 38e exposition municipale des Beaux-Arts de Rouen composé tout de la peinture de M. Léon Bonnat de l'Institut vient de décerner à notre concitoyen, M. Henry Lesur, la médaille de Vermeil, décerne par la Société des Amis des Sciences de Rouen.

C'est un succès de plus que nous sommes heureux d'enregistrer à l'actif de notre jeune artiste et nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

Un vol en loterie. — Hier, dans la journée, un ouvrier de la maison Isaac Holden mettait en loterie une paire de bouées d'oreilles.

Il présenta à une ouvrière nommée Cornille Lepers qui, en examinant les objets qui les reconnaître pour avoir appartenu à sa mère. Elle en fit part à sa sœur qui reconnut également ces objets comme étant ceux volés à sa mère il y a quelques temps.

Avis fut donné à M. le commissaire de Croix qui a ouvert immédiatement une enquête.

Au théâtre. — Ce soir, pendant le représentation de *Miquette* à l'hippodrome il a été dressé procès-verbal à un négociant qui aurait dans une bouteille, malgré les observations du gérant.

C'est un [illegible] qui ne [illegible] le règlement et du respect dû aux fonctionnaires chargés de veiller à leur exécution.

Attention aux [illegible] ! — Une [illegible] de la rue d'Enfer, Sidonie Nrachet se vouant régler des [illegible] qu'elle vient d'acheter n'est aperçue de la disparition de son porte-monnaie contenant environ 60 fr.

Elle a porté plainte à M. Vancostenoble commissaire de police.

Arrestation. — Un journalier, Alphonse Braquet, rue de Nouveau Monde, que l'exporte, pour le compte d'un arrêté d'expulsion a été arrêté samedi par la police de sûreté.

Grève partielle. — 40 ouvriers rattacheurs et rattacheuses de la rue Ste Etienne Motte, rue d'Alger, ont quitté le travail samedi à 5 heures du soir.

Ils ont prétendu être payés pour 12 heures au lieu de 11.

Jusqu'ici les grévistes sont calmes et n'ont fait aucune manifestation.

Accident de travail. — Une jeune fille de 14 ans, Jeanne Prouvost, travaillant chez M. Wibaux, a eu le pouce et le 2e doigt du main droite écrasés sous un métier. Elle a été mise à l'hôpital.

Départ de Conscrits. — Samedi matin la rue de la gare présentait une animation inaccoutumée. C'étaient les conscrits qui partaient pour rejoindre leurs différents régiments.

Provoyants de l'Avenir. — Société civile de retraites. — Le résultat de la 127e section vient de [illegible] 1.000 fr. pour un effectif de 289 membres dont 6 nouveaux.

Situations générales de la Société au 1er Novembre : 978 sections, 179.720 membres, capital initial 10.776.200 fr.

Les adhésions sont reçues le samedi dimanche de chaque mois de dix heures du matin à midi au siège social, 19, rue Victor-Hugo, Roubaix.

Age depuis 15 ans accomplis au 1er janvier 1899.

Cotisation 1 franc par mois.

Décesse à pierrots. — M. Joseph Demogny, cabaretier, place Ste-Elisabeth, a l'honneur d'inviter le public qu'une grande douzaine à pierrots aura lieu, chez lui, le dimanche 12 et lundi 13 novembre 1899.

Elle est belle... c'est vrai! Mais si l'on crée l'opéra, Elle sera chaque jour, un peu de Congo!

TOURCOING

UNE FÊTE A LA CAISSE D'ÉPARGNE

Cinquantenaire de la fondation et inauguration du nouvel hôtel.

Une charmante fête de famille avait lieu hier soir à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôtel de la Caisse d'Epargne, coïncidant avec le Cinquantenaire de la fondation de la Caisse.

Dans le hall du magnifique hôtel dont nous donnons il y a quelques semaines une description complète, avaient été dressées les tables du banquet où se sont trouvés réunis une soixantaine de convives.

M. Hassebroucq, maire, président; M. François-Manuel Jongler, vice-président; M. le directeur, administrateur-adjoint de la Caisse d'épargne de Tourcoing; M. les directeurs et administrateurs des succursales, MM. les caissiers et sous-caissiers, MM. les architectes du nouveau palais de la Caisse d'épargne, en remarquant spécialement parmi les invités, M. le architecte du monument, M. Bruneau; M. Gaspard Desrousseaux, ancien d'recteur; M. J.-B. Hannecouche et Auguste Delrue, les seuls dépositaires survivants du 22 juillet 1853, les représentants de la presse.

Avant d'attaquer le délicieux menu fort bien servi par M. Lemette-Lesaffre, M. Masurel Jonglez, vice-président a donné lecture du procès-verbal d'inauguration, dressé par [illegible] dont le texte suit :

Depuis lors, et, plus exactement depuis le 22 juillet 1853, malgré les difficultés sans nombre semées sur son passage par l'incurie des uns, votre institution a été constamment vigilante et notre [illegible] a été constamment développé et nous nous sommes [illegible] plus vivement que jamais.

Cette belle fête de famille qui nous réunit en ce jour, nous la devons à votre initiative, il y a cinquantaine, l'inauguration de ce bel hôtel consacrant [illegible] des meilleurs crus pour sa consommation personnelle.

— Donne feuilletons pour lui seul?

— Eh! oui, me semble que ce n'est pas exagéré.

— Pour l'est affaire d'approbation.

— Remarquez, observa Courtesse, — que je ne feuilletons et non pas mangeons.

— Oui, oui, pentendu.

— Or, les zouliers qui consolident le précieux liquide à destination ayant coutume, avant de quitter un restaurant, de [illegible] ment à l'auberge où nous nous rendons, le bonhomme Picaves profite de la circonstance pour nous offrir à la ronde, à la volée et tirer de chaque place six à quinze bouteilles.

— Ah! ainsi je comprends... le coquin!

— ... Qui vend cependant très cher aux quelques rares amateurs qui se trouvent à Gonesse.

— Mais alors nous ne sommes pas assez en fonds pour nous payer ce liquide?

— Si, mais nous ne pouvons pas le boire, je glissera à ce sujet un mot à l'oreille du bonhomme qui s'obtient un fort relais; Bécassonnet faire, Bécassonnet et votre verre.

L'AUDIENCE DES TROIS AGLIONS

Tout en causant les deux bouteilles s'étaient mis en réserve, comme le lui était venu, le nouveau compagnon de Courtesse, qui, en crainte d'une nouvelle indisposition, [illegible] ment, [illegible] ment, [illegible] ment